

6256

SARL BAUDINO CHAUFFAGE  
Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8.000,00 €

Siège social : 460 Avenue Marcel Paul – Quartier Léry

LA SEYNE SUR MER (83500)

R.C.S. de TOULON Numéro B 479.458.598

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS A  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 30 AVRIL 2012**

L' an deux mille douze

Le 30 avril

A 19 h 00

Les associés de la société BAUDINO CHAUFFAGE, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros divisé en 500 parts de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Jean, Paul LEFEVRE propriétaires à concurrence de 167 parts sociales
- Monsieur Jérôme BAUDINO propriétaires à concurrence de 166 parts sociales
- Monsieur Franck BAUDINO propriétaires à concurrence de 167 parts sociales

Les associés présents possédant ainsi 500 parts sociales représentant la totalité des parts, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

LJP JB BF

Monsieur Jean, Paul LEFEVRE, préside la séance en sa qualité de gérant de la SARL BAUDINO CHAUFFAGE

Le Président constate que tous les associés sont présents, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gérance
- Modification corrélative des statuts suite à cession des parts sociales
- Nomination d'un nouveau co-gérant
- Modification corrélative des statuts suite à la Nomination d'un nouveau co-gérant
- Changement de siège social
- Modification corrélative des statuts suite au Changement de siège social
- Changement de la dénomination sociale
- Modification corrélative des statuts suite au Changement de la dénomination sociale
- Questions diverses
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- les statuts de la société
- le rapport de la gérance
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée
- l'acte de cession des parts sociales

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

LJP  
BF      JB

## PREMIERE RESOLUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TOULON, le 30 avril 2012, Monsieur Jean, Paul LEFEVRE a cédé à Monsieur Jérôme BAUDINO, 83 parts sociales lui appartenant dans la SARL BAUDINO CHAUFFAGE.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TOULON, le 30 avril 2012, Monsieur Franck BAUDINO a cédé à Monsieur Jérôme BAUDINO, 83 parts sociales lui appartenant dans la SARL BAUDINO CHAUFFAGE.

Conformément aux dispositions de l'article 1690 du code Civil un original desdits actes de cession sous seing privé, a été déposé ce jour au siège social de la société contre remise d'une attestation de la gérance.

*Résolution adoptée à l'unanimité des votants*

## SECONDE RESOLUTION

Connaissance prise des cessions de parts sociales ci-dessus consenties, la collectivité des associés décide en conséquence de modifier l'article des statuts intitulé PARTS SOCIALES par les dispositions ci-après :

*« Article 8 – Parts sociales*

*Après la cession de parts sociales intervenues suivant acte sous seing privé en date du 30 avril 2012, les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit entre les associés :*

- Monsieur Jean, Paul LEFEVRE propriétaires à concurrence de 167 parts sociales numérotées de 1 à 167,  
Ci ..... 167 parts*
- Monsieur Jérôme BAUDINO propriétaires à concurrence de 166 parts sociales numérotées de 168 à 333,  
Ci ..... 166 parts*
- Monsieur Franck BAUDINO propriétaires à concurrence de 167 parts sociales numérotées de 334 à 500,  
Ci ..... 167 parts »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

*Résolution adoptée à l'unanimité des votants*

2 JP

JB

BF

### TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter de ce jour pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Jérôme, Bernard BAUDINO**, né le 11 Août 1980 à La SEYNE-SUR-MER (Var), de nationalité française, célibataire, demeurant et domicilié à LA SEYNE-SUR-MER (83500) – 460, Avenue Marcel Paul - Quartier Lery,

qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et l'article 11 des statuts.

*Résolution adoptée à l'unanimité des votants*

### QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide qu'en conséquence de la nomination du nouveau co-gérant, l'article 11 des statuts est complété et modifié comme suit, le début de l'article demeure inchangé :

« Article 11 - GERANCE

.....

*Aux termes d'une décision collective en date du 30 avril 2012, Monsieur Jérôme BAUDINO, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER (83500) – 460, Avenue Marcel Paul - Quartier Lery, a été nommé co-gérant pour une durée de illimitée. ».*

*Résolution adoptée à l'unanimité des votants*

### CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion de la gérance, décide de transférer le siège social primitivement fixé à 460, Avenue Marcel Paul – Quartier Lery – 83500 LA SEYNE SUR MER, à 3300, Avenue Kennedy – Le Kennedy B 6 en rez-de-chaussée – 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES, à compter de ce jour.

*Résolution adoptée à l'unanimité des votants*

LJP

3B

BF

## SIXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce transfert, la collectivité des associés décide de modifier la rédaction de l'article 4 des statuts de la façon suivante :

« Article 4 - SIEGE SOCIAL

*Le siège social est fixé à 3300, Avenue Kennedy – Le Kennedy B 6 en rez-de-chaussée – 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

*Résolution adoptée à l'unanimité des votants*

## SEPTIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion de la gérance, décide de modifier la dénomination sociale de la société qui sera désormais : « 2JF ENERGIE »

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion de la gérance, décide de créer deux noms commerciaux : « BAUDINO CHAUFFAGE » et « COMPTOIR DU CHAUFFEAU » aux fins de mieux distinguer les deux activités de la société.

*Résolution adoptée à l'unanimité des votants*

## HUITIEME RESOLUTION

En conséquence de ce changement de dénomination sociale, la collectivité des associés décide de modifier la rédaction de l'article 3 des statuts de la façon suivante :

« Article 3 - DENOMINATION

*La dénomination de la société est : 2JF ENERGIE. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

LJP

BF

SB

## NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

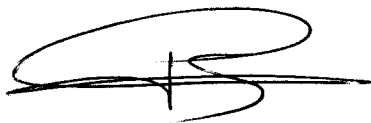
*Résolution adoptée à l'unanimité des votants*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés.

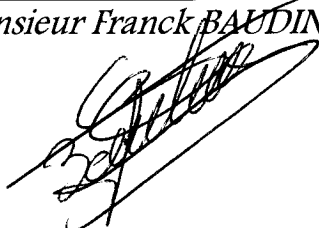
Le Président – Gérant-associé

*Monsieur Jean, Paul LEFEVRE*



Le gérant-Associé

*Monsieur Franck BAUDINO*



L'Associé et nouveau gérant

*Monsieur Jérôme BAUDINO*

*« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »*

*Bon pour acceptation des fonctions de Gérant*

